

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**SENAT**  
**Cabinet du Président**

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT**  
**A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA**  
**SESSION ORDINAIRE DE MARS 2011**

*Kinshasa*  
*Palais du Peuple*  
*15 mars 2011*

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Estimé collègue,**

**Monsieur le Premier Ministre,**

**Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,**

**Monsieur le Procureur Général de la République,**

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat,**

**Honorables Députés et Sénateurs,**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,**

**Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,**

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,**

**Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République Démocratique du Congo,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales du Système des Nations Unies,**

**Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale,**

**Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,**

**Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,**

**Distingué(e)s invité(e)s,**

**Mesdames et Messieurs,**

**J'ai l'honneur de procéder ce jour à l'ouverture de la Session ordinaire du Sénat de mars 2011.**

**C'est la dernière de cette Législature pour les deux Chambres réunies.**

**Au nom de tous les Sénateurs et au mien, je salue la présence de tous et de chacun.**

**Je remercie nos Invité(e)s pour leur disponibilité habituelle à répondre à l'invitation du Sénat en pareille circonstance.**

**Qu'ils soient rassurés de notre reconnaissance et de notre gratitude.**

**Honorables Sénateurs,**

**Les cinquante mois et quelques jours passés ensemble dans cet hémicycle ont été une véritable école pour chacun et chacune. Ils nous ont enrichis mutuellement.**

**Dès l'installation du Sénat en 2007, nous avons fait le pari de subsumer nos particularités et de nous comporter avant tout en hommes et femmes d'Etat.**

**Disposés en ordre alphabétique, et non en fonction de nos appartenances politiques ou provinciales, l'hémicycle du Sénat a été pour nous tous d'abord un lieu de contacts interpersonnels, d'échanges entre leaders et, finalement, de choix politiques plus réfléchis.**

**C'est dans ce climat que nous avons pu voter des lois en toute sérénité et que certaines initiatives de contrôle ont pu aboutir.**

**Ensemble, nous avons fait de la modernisation du Sénat notre préoccupation majeure : équipements de travail modernes pour les Sénateurs, vote électronique, site Internet pour le Sénat, amélioration des conditions sociales des Sénateurs, motivation des agents et fonctionnaires du Sénat, début de publication des annales parlementaires, etc.**

**Sur le plan du contenu, des lois essentielles ont été votées. Elles l'ont été d'abord dans l'intérêt de celles-ci et non dans un esprit partisan.**

**Au total 59 lois ont été adoptées, si l'on excepte les lois budgétaires. Autant d'initiatives de contrôle ont également été actionnées, dans les limites de nos prérogatives constitutionnelles.**

**Les principaux secteurs concernés par notre travail législatif auront été l'espace démocratique, l'Administration publique, la Justice, l'Armée, la Police, le Portefeuille, le climat des affaires, le territoire maritime et aérien.**

**Une attention soutenue aura été également accordée à la ratification de bon nombre de conventions souscrites par notre pays.**

**Certes, ce bilan est modeste au regard de l'immensité de la tâche. Toutefois, à comparer notre jeune Chambre avec celle de nombreux pays post-conflit, on ne peut s'empêcher de saluer son bon fonctionnement.**

**Au vu du travail abattu, le mérite en revient d'abord aux Sénateurs, puis à l'Administration qui nous accompagne. Tous et chacun méritent l'éloge de la Nation.**

**Je formule le vœu que cet élan se poursuive jusqu'à la fin effective de notre mandat et à l'installation consécutive du nouveau Sénat.**

**En attendant, le Sénat continuera à fonctionner même en l'absence de l'autre Chambre. Il s'occupera notamment de la gestion des affaires courantes, de la diplomatie parlementaire et des autres tâches administratives.**

**Honorables Sénateurs,**

**Dans mon allocution d'ouverture de la Session extraordinaire de décembre à janvier, j'ai émis le vœu que la présente Session de mars puisse être dépouillée.**

**Je nourrissais alors l'espoir de voir les matières inscrites à l'ordre du jour de ladite Session extraordinaire être vidées dans les délais fixés.**

**Hélas ! Sur les vingt-deux matières retenues, huit seulement ont été traitées, avec une attention soutenue accordée à la loi de révision constitutionnelle.**

**Ladite Session extraordinaire nous lègue donc plus d'une dizaine de matières, auxquelles viendront s'ajouter les matières d'initiative parlementaire ou gouvernementale.**

**Il est de la plus grande importance que l'ordre du jour de la présente Session, sur proposition de la Conférence des Présidents et après adoption par l'Assemblée plénière, soit épuisé.**

**L'Assemblée nationale devant en principe être renouvelée avant le Sénat, le Parlement ne sera plus en mesure d'exercer sa compétence législative, en cas d'éventuels « arriérés ».**

**C'est dire que votre assiduité, votre abnégation et votre sens du devoir habituels sont plus que jamais sollicités.**

**Honorables Sénateurs,**

**Distingué(e)s Invité(e)s,**

**En matières économique et financière, notre pays connaît actuellement une relative stabilité du cadre macroéconomique.**

**A l'issue de la dernière revue du Programme économique du Gouvernement, les services du Fonds Monétaire International ont confirmé cette bonne tenue de l'économie.**

**Le taux de croissance du PIB reste solide, les opérations financières de l'Etat enregistrent des excédents, l'inflation a décéléré alors que le taux de change connaît une relative stabilité.**

**Pour appuyer les efforts du Gouvernement, le Conseil d'Administration du FMI a annoncé, le 9 février 2011, le décaissement d'une tranche de crédit de 77 millions de dollars américains.**

**C'est une bouffée d'oxygène dont le pays doit savoir tirer profit, en cette année de grands défis sociaux.**

**L'effort sera d'autant plus exigeant que les perspectives au niveau mondial ne sont pas des plus optimistes.**

**Les estimations établies par la Banque mondiale situent le taux de croissance du PIB mondial à 3,3% en 2011, contre 3,9 % en 2010.**

**La croissance de 2010 est imputable pour presque moitié aux pays en voie de développement, particulièrement la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, sans oublier la Russie.**

**Pour l'Afrique subsaharienne, l'activité économique qui s'est accrue de 4,7 % en 2010, contre 1,7 % en 2009, est annoncée pour 3,5% de taux de croissance économique.**

**S'agissant de notre pays, 2010 aura été une année de reprise économique. Suivant des estimations, le taux de croissance du PIB a été de 7,2 % contre 2,9% en 2009.**

**Les projections de croissance du PIB en 2011 l'établissent cependant à 6,5 %.**

**Quant au marché de changes, il est resté marqué par une relative stabilité du Franc Congolais.**

**Suivant la Banque Centrale du Congo, la dépréciation annuelle de la monnaie nationale aura été inférieure à 1,5 %.**

**Le taux de change indicatif est passé de 902,7 CDF le dollar américain fin 2009 à 915,1 CDF au 29 décembre 2010.**

**L'inflation est demeurée sous contrôle, avec la réalisation d'un taux annuel de 9,62 % contre 53,1 % en 2009.**

**Ces perspectives encourageantes sont atténuées par l'aggravation de la pauvreté ainsi que par les risques que font courir à l'économie mondiale les récentes crises alimentaires.**

**La conjoncture économique internationale demeure en effet fragile aux chocs exogènes. Des risques pèsent sur l'économie mondiale.**



**C'est le cas des déficits commerciaux, des difficultés du secteur bancaire, de l'endettement des ménages et du chômage.**

**Plusieurs pays développés, notamment ceux de la Zone Euro, ont mis en place des plans d'austérité et de sauvetage qui rencontrent cependant une forte résistance de la part des syndicats.**

**Un autre risque majeur concerne la reprise des tensions inflationnistes au niveau mondial.**

**Les révoltes au Maghreb et au Moyen-Orient se sont traduites par l'envolée des prix du baril du pétrole et accentuent les pressions inflationnistes.**

**Le spectre d'un nouveau choc pétrolier plane à nouveau sur l'économie mondiale, avec des conséquences négatives sur la croissance mondiale.**

**Un autre risque concerne la hausse des prix alimentaires. Celle-ci, combinée avec la hausse des prix des autres produits de base, fait craindre une crise économique aussi grave que celle que le monde a connue en 2008.**

**Suivant la Banque mondiale, il s'agit particulièrement des produits suivants : le blé, le maïs, le sucre, le riz et les huiles alimentaires.**

**Une série de chocs climatiques dans certains pays, accompagnée de restrictions aux exportations, a contribué à l'explosion de ces prix.**

**A ceci, il faut ajouter l'utilisation du maïs dans la fabrication des biocarburants.**

**En conséquence, l'indice des prix alimentaires de la Banque mondiale a progressé de 15% entre octobre 2010 et janvier 2011. A fin février, il se situe à un niveau supérieur de 29%.**

**Comme vous le constatez, les perspectives ne sont pas bonnes. Elles sont d'autant plus inquiétantes que les moyens budgétaires paraissent limités.**

**Face à ces incertitudes, le Gouvernement ne devrait pas lâcher les efforts. Certaines mesures anticipatives pourraient s'avérer nécessaires pour préserver l'économie de ces chocs.**

**Il est indispensable que le cadre macroéconomique soit maintenu, voire renforcé, par des mesures plus énergiques et innovantes.**

**Je pense ici par exemple à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la maîtrise des dépenses budgétaires.**

**Cette maîtrise est d'autant plus nécessaire que nous sommes entrés dans une année électorale.**

**Ce sera le grand test de notre capacité à respecter les engagements et à tirer profit de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.**

**Ce sera surtout la preuve de notre volonté de sortir définitivement le pays du sous-développement et de la pauvreté.**

**Honorables Sénateurs,  
Distingué(e)s Invité(e)s,**

**La pauvreté demeure omniprésente dans toutes les parties du pays. Chacun de nous s'en rend compte à l'occasion des vacances parlementaires.**

**Aux yeux des élus que nous sommes, aucune performance macroéconomique n'est utile si elle n'est pas profitable à la population.**

**Cela doit se traduire par l'affectation des ressources vers des secteurs hautement porteurs.**

**La remise de la dette devra permettre le financement des secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures en vue de la réduction du niveau de la pauvreté.**

**Il n'y a pas lutte contre la pauvreté sans création d'emplois.**

**La croissance économique ne doit pas rester un simple jeu d'écriture sur papier. Il faut qu'elle se traduise par l'amélioration concrète du niveau de vie de la population.**

**Cela passe notamment par la création de la classe moyenne et par le soutien à l'entrepreneuriat national.**

**Honorables Sénateurs,  
Distingué(e)s Invité(e)s,**

**Au plan de la poursuite du processus démocratique, des efforts restent à multiplier pour parachever toutes les réformes.**

**Je pense notamment au vaste programme de décentralisation de nos institutions politiques et administratives.**

**La Constitution du 18 février 2006 nous imposant le régionalisme politique et constitutionnel, point n'est besoin de vous rappeler qu'avec cette option, c'en est fini du centralisme politique pratiqué dans notre pays depuis plus de trois décennies.**

**A l'autonomie politique accordée aux provinces s'ajoute l'autonomie administrative, financière et technique reconnue aux mêmes provinces ainsi qu'à des entités territoriales décentralisées.**

**Pour amorcer ces réformes, le Parlement a déjà adopté une série de lois dont l'exécution revient au Gouvernement. Il s'agit notamment de :**

- la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces**
- la loi organique portant composition, organisation et fonctionnement des Entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces**
- la loi organique portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs de province**
- la loi organique portant subdivisions territoriales à l'intérieur des Provinces**

**Il en reste encore d'autres. C'est le cas par exemple de la loi de programmation de l'installation des quinze nouvelles provinces créées par la Constitution. C'est aussi le cas des lois sur la nouvelle nomenclature des recettes, sur le statut des chefs coutumiers, sur les finances publiques, sur la Fonction publique nationale, provinciale et locale, etc.**

**Avec l'appui des partenaires, le Gouvernement dispose d'un cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation.**

**Au plan chronologique, ce cadre s'étend sur une période de dix ans et comprend les principales étapes suivantes :**

- **Entre 2009 et 2014, il s'agit notamment de créer les conditions politiques, juridiques, budgétaires et financières nécessaires à un fonctionnement optimal des Provinces et des Entités territoriales décentralisées.**
- **Entre 2015 et 2019, le Gouvernement vise l'approfondissement de la décentralisation fiscale et financière, le développement des capacités managériales et de gestion des services provinciaux et locaux, le développement de la coopération inter-provinciale ainsi que l'ancrage des pratiques participatives dans la conduite des affaires publiques.**

**Il sied cependant de noter que l'installation de nouvelles provinces, l'organisation des élections locales ainsi que le fonctionnement régulier de la Conférence des Gouverneurs prévus dans la première phase peinent à se matérialiser.**

**De même, la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national ainsi que la mise en place de la caisse de péréquation restent des objectifs à atteindre.**

**Emanation des Provinces, le Sénat ne peut que souhaiter l'accélération du rythme dans la mise en œuvre de cette décentralisation.**

**Tant aux plans politique, administratif, financier que technique, il est souhaitable que le degré d'autonomie accordée aux Provinces et aux entités territoriales décentralisées ne soit ni minoré, ni méconnu.**

**C'est ici le lieu d'en appeler, une fois de plus, au sens de responsabilités des Provinces et des Entités territoriales décentralisées.**

**Le régionalisme politique et constitutionnel n'est ni un refuge pour les tendances centralisatrices, ni une licence pour les velléités sécessionnistes.**

**La République démocratique du Congo étant une et indivisible, l'exercice de l'autonomie doit être compatible autant avec les intérêts du Pouvoir central qu'avec ceux des Pouvoirs provinciaux et locaux.**

**Les lois de décentralisation mentionnées plus haut ainsi que celles à venir ont précisément pour objet de rappeler ce nécessaire équilibre.**

**Il ne reste plus que notre engagement politique à poursuivre ces réformes.**

**Honorables Sénateurs,  
Distingué(e)s Invité(e)s,**

**L'actualité politique internationale de ces derniers temps est marquée par des événements qui se déroulent au Maghreb et au Moyen-Orient. Des revendications de nature politique et sociale sont, par-ci par-là, formulées et exprimées.**

**Partis de la Tunisie jusqu'au Koweït, en passant par l'Égypte, la Libye, le Yémen, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, l'Iran et maintenant la Jordanie, ces événements ne laissent indifférent aucun leader politique.**

**Par leur spontanéité, leurs tournures et leurs conséquences, ils rappellent, à quelques différences près, la chute du mur de Berlin, favorisée par la politique de la perestroïka et de la glasnost.**

**Ces événements révèlent le désir et l'aspiration profonde des peuples à plus de démocratie et de libertés. Ils ne peuvent être négligés.**

**La démocratie n'est pas un régime acquis une fois pour toutes. Elle appelle des améliorations, des ajustements, voire des remises en cause, si telle est la volonté du Peuple.**

**Toutefois, comme le dit un Chef d'Etat, toute révolution populaire mérite d'être bien gérée ; sinon il y a risque de retour à des situations pires que les premières.**

**Il est souhaitable que l'Union Africaine suive toutes ces évolutions et mettent au point une stratégie globale pour la maîtrise de toutes les revendications.**

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Estimé collègue,**

**Monsieur le Premier Ministre,**

**Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,**

**Monsieur le Procureur Général de la République,**

**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat,**

**Honorables Députés et Sénateurs,**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,**

**Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,**

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,**

**Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République Démocratique du Congo,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales du Système des Nations Unies,**

**Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale,**

**Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,**

**Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,**

**Distingué(e)s invité(e)s,**

**Mesdames et Messieurs,**



**Il ne me reste plus qu'à dire merci à tout le monde pour sa présence et son soutien.**

**L'ordre du jour définitif de la Session sera connu après la réunion de la Conférence des Présidents.**

**Sur ce, je déclare ouverte la Session ordinaire de mars 2011.**

**Je vous remercie.**

**Léon KENGO Wa DONDO-**